

Du Lundi
au
Samedi



Permis AM
Ancien B.S.R

250€ TTC

Permis AM (ex : B.R.S) A partir de 14 ans

Arrêté du 18/11/2018 modifiant l'arrêté du 08/11/2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire. Formation obligatoire pour conduire un véhicule de moins de 50 cc pour les personnes nées à partir du 1er Janvier 1988 (R.211-1)

Formation de 8h :
- 30 minimum d'échange sur la conduite en salle
- 1h minimum de formation pratique hors circulation (environ 3 heures)
- 30 minimum de formation théorique en salle
- 3h minimum de formation pratique en circulation
- 1h de sensibilisation avec la présence d'un parent

Tarifs	Tarif TTC
Formation de 8h	250 €
Frais administratif	Inclus
Frais de dématérialisation (ANTS)	Inclus